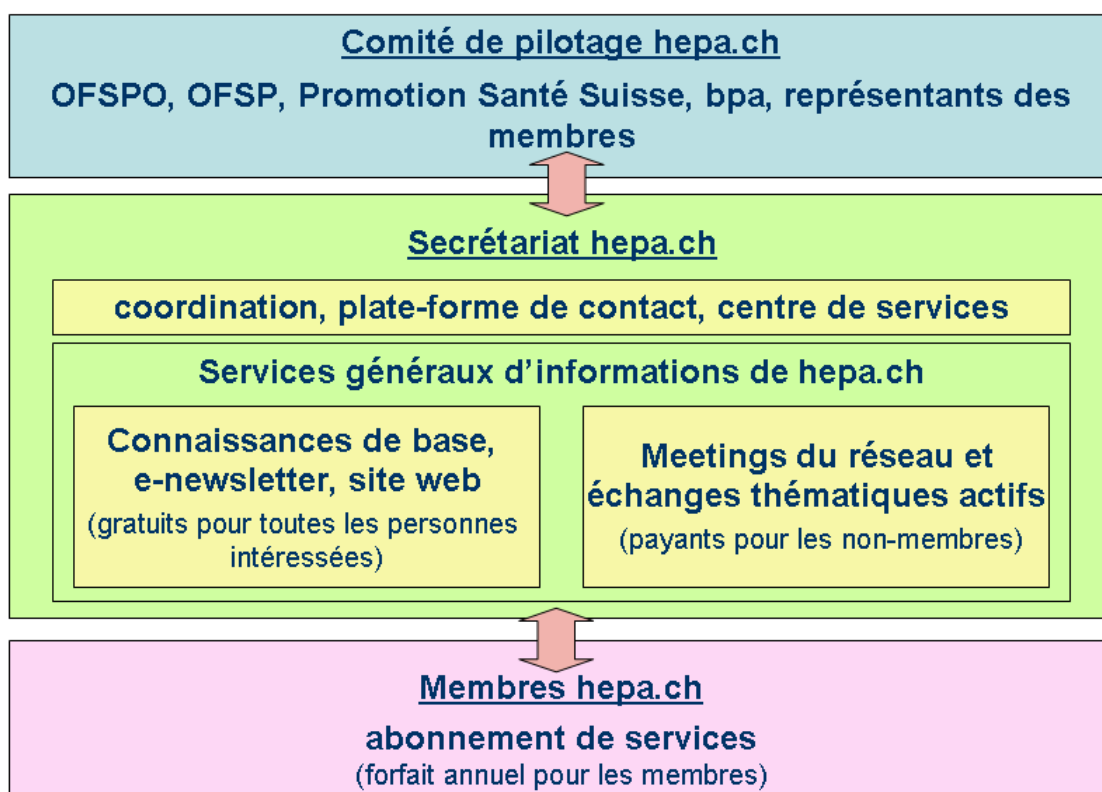


Macolin, août 2010

## Document de base hepa.ch 2011–2014

# Secrétariat / Membres du réseau

### Organigramme hepa.ch



1. Le réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch est un groupement volontaire d'organisations, d'institutions et d'entreprises attachées à promouvoir la santé par l'activité physique et le sport (**health-enhancing physical activity, hepa**). Ses membres sont des entités actives en Suisse, à des niveaux divers – national, cantonal ou local.

Nom /  
Financement

Le réseau hepa.ch est financé essentiellement par l'Office fédéral du sport (OFSP). C'est également l'OFSP qui, en collaboration avec des partenaires, dirige le réseau.

2. Le réseau hepa.ch s'efforce, à travers l'action de ses membres, d'encourager la population à bouger pour sa santé, pour son bien-être et pour sa qualité de vie.

Fonctions

Concrètement, ses trois principales missions sont les suivantes:

a) *Sensibiliser*

Diffuser des connaissances de fond sur l'activité physique bénéfique pour la santé.

b) *Renforcer la collaboration*

Renforcer les échanges et la communication entre les membres et les acteurs de la promotion de la santé par l'activité physique et le sport; améliorer leur maillage.

c) *Elargir le réseau et consolider son assise*

Intégrer la promotion de la santé par l'activité physique et le sport dans une politique globale de promotion de la santé.

3. Les organes du réseau hepa.ch sont les suivants:
  - Comité de pilotage
  - Secrétariat
  - Membres

Structures

4. Le comité de pilotage est placé sous la responsabilité de l'OFSP. Il décide de l'orientation stratégique du réseau. Il appuie le réseau ainsi que le secrétariat de hepa.ch dans l'accomplissement des tâches essentielles.

Comité de pilotage

5. Le secrétariat de hepa.ch assume les fonctions opérationnelles du réseau. Il constitue un centre d'information et de coordination. Il prépare les activités menées par le comité de pilotage et met en œuvre les décisions prises par ce dernier. Il organise et gère une plateforme permettant aux membres ainsi qu'aux intéressés d'échanger des expériences et des informations, dans le but de favoriser un travail de réseautage actif pour la promotion de la santé par l'activité physique et le sport.

Secrétariat

6. Le secrétariat de hepa.ch propose gratuitement à tous les spécialistes et à toutes les personnes intéressées les services suivants :
- *Centre d'information et de coordination*  
Centralisation de connaissances fondamentales et d'informations sous forme d'une plate-forme consacrée à la promotion de la santé par l'activité physique et le sport; centre d'accueil pour experts, personnes intéressées et membres; site web [www.hepa.ch](http://www.hepa.ch) avec des renseignements importants concernant le réseau ainsi que des liens vers tous les partenaires et les membres.
  - *E-Newsletter*  
Paraît 6 fois par année et donne des informations sur la promotion de la santé par l'activité physique et le sport.

Services gratuits  
du secrétariat

7. Les meetings du réseau (avec repas de midi) ont lieu 1 à 2 fois par année. C'est l'occasion d'aborder des thèmes liés à la promotion de la santé par l'activité physique et le sport. Pour les non-membres, ces meetings sont payants selon les indications. Pour les membres de hepa.ch, la participation aux meetings est comprise dans les «abonnements services» annuels.

Services payants  
du secrétariat

8. Tous les membres de hepa.ch peuvent profiter de l'ensemble des services offerts par le secrétariat du réseau sous forme d'un «abonnement services».

«Abonnements  
services»

L'«abonnement services» constitue un forfait annuel que toutes les organisations membres peuvent utiliser. Le montant de ce forfait annuel est déterminé par le comité de pilotage et examiné chaque année (coût du forfait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011: 150 CHF).

L'«abonnement services» comprend tous les services du secrétariat mentionnés aux points 6 et 7. En outre, il donne droit aux prestations suivantes:

- Admission dans le répertoire des membres du réseau (web + forme imprimée) avec possibilité de créer un lien vers son site web depuis [www.hepa.ch](http://www.hepa.ch)
- Réseautage actif, possibilité de prendre contact et d'échanger des informations avec des représentants d'autres organisations membres du réseau; possibilité de participer à des cercles thématiques et à des groupes d'experts, ce qui permet un accès rapide à des informations d'actualité.
- Possibilité, pour deux personnes appartenant à la même organisation membre, de participer aux meetings du réseau et accès facilité pour d'autres collaborateurs.

9. Chaque membre de hepa.ch renouvelle son «abonnement services» chaque année au prix en vigueur à ce moment-là et reçoit une facture dans les deux premiers mois de l'année en cours.
- Facturation de l'«abonnement services»
- Les nouveaux membres paient
- l'abonnement à plein tarif s'ils intègrent le réseau avant la date du meeting de printemps
  - 60% du prix de l'abonnement s'ils intègrent le réseau entre le meeting de printemps et le meeting d'automne
10. Peuvent devenir membres du réseau hepa.ch les organisations suivantes:
- Membres de hepa.ch
- Les organisations ou les associations professionnelles dont la sphère d'activité s'étend à l'ensemble de la Suisse ou à une région linguistique, et dont l'une des activités centrales au moins s'inscrit dans le domaine du sport et de l'activité physique
  - Les organisations cantonales ou régionales dont les activités portent essentiellement sur les questions liées au sport et à l'activité physique
  - Les institutions actives dans le domaine du sport et de l'activité physique aux niveaux de la formation, de la recherche et du développement
11. Pour permettre au réseau de mener à bien ses activités centrales afin d'atteindre ses objectifs, toute organisation membre de hepa.ch assume les tâches et les obligations suivantes:
- Tâches et obligations des membres
- 1. Diffuser les principes de base**

Le document de base «Activité physique et santé»<sup>1</sup> constitue une base pour la promotion de l'activité physique (**health-enhancing physical activity**) et résume l'état actuel des connaissances en la matière. Les membres du réseau, dans leur sphère d'activité respective, informent sur les recommandations, les stratégies et les mesures décrites dans ce document, puis orientent leurs activités à partir de ces éléments-là.
  - 2. Participer activement aux échanges grâce à l'«abonnement services»**

Les éléments suivants sont essentiels pour le succès et la pérennité du réseau hepa.ch:

    - Le choix des partenaires/membres
    - L'entretien des relations après les rencontres
    - L'échange des connaissances
    - La collaboration

<sup>1</sup> Office fédéral du sport (OFSP), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Promotion Santé Suisse, Réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch. Document de base «Activité physique et santé». Macolin, OFSP, 2006. Téléchargement: [www.hepa.ch](http://www.hepa.ch)

La vie du réseau hepa.ch dépend de l'engagement des membres eux-mêmes. Cela implique que le personnel des organisations membres est prêt à s'investir pour permettre des échanges actifs (participation aux meetings, participation à des tables rondes) au sein du réseau

Cela suppose que les membres:

- échangent des idées, des connaissances, des expériences et les rendent accessibles
- développent et intègrent les expériences faites
- encouragent et soutiennent la conception et la réalisation des projets de chacun
- définissent les activités de manière concertée et coordonnent les mesures de mise en œuvre (quoi? où? quand? comment? qui? avec qui?)

### 3. Fournir des informations fiables

Le réseau hepa.ch fonctionne de manière interactive et autonome. Le secrétariat est l'organe qui coordonne l'ensemble des informations. Tous les membres transmettent régulièrement au secrétariat les informations concernant leurs activités/publications du moment afin qu'elles puissent être rendues accessibles aux autres membres du réseau.

12. Les organisations intéressées qui correspondent au profil décrit au point 10 peuvent, en tout temps, adresser au secrétariat une demande d'adhésion écrite, à laquelle elles joignent les documents qui présentent/décrivent les activités et les offres de l'organisation.

Admission  
Intégration

L'admission d'un nouveau membre est du ressort du secrétariat. La décision est prise sur la base des éléments suivants:

- demande d'adhésion écrite
- formulaire d'admission dûment rempli / formulaire de l'organisation
- documents qui présentent/décrivent les activités et les offres de l'organisation
- reconnaissance de l'«Accord pour un travail en réseau actif»

13. Les membres peuvent en tout temps, par une déclaration écrite, mettre fin à leur adhésion. Les éventuels frais dus à l'«abonnement services» ne sont pas remboursés.

Retrait  
exclusion

De son côté, l'OFSPPO peut, après discussion avec le comité de pilotage, décider d'exclure un membre. Dans pareil cas, le membre exclu reçoit une justification écrite. Les frais dus à l'«abonnement services» peuvent être partiellement remboursés.